

LÉGENDE

1AUh : Site d'extension urbaine à dominante résidentielle

1AUt : Site d'extension de centralité urbaine

Ac : Secteur agricole constructible

Anc : Secteur agricole et viticole non constructible

Av : Secteur agricole et viticole constructible

Avl : Secteur agricole et viticole de construction limitée

Nb : Secteur naturel de paysage et de biodiversité à fort caractère patrimonial

Nc : Cimetière

Nj : Secteur patrimonial de jardins

Nt : Site d'exploitation viticole et touristique

Uh : Noyau historique du village

Up : Ilot urbain du promontoire

Ur : Quartiers résidentiels

Uv : Espace urbain viticole et hôtelier

Emplacements réservés

Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

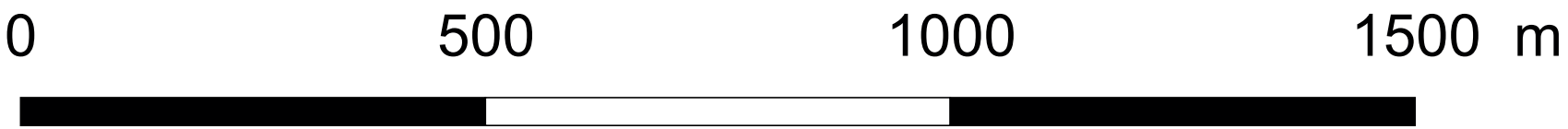
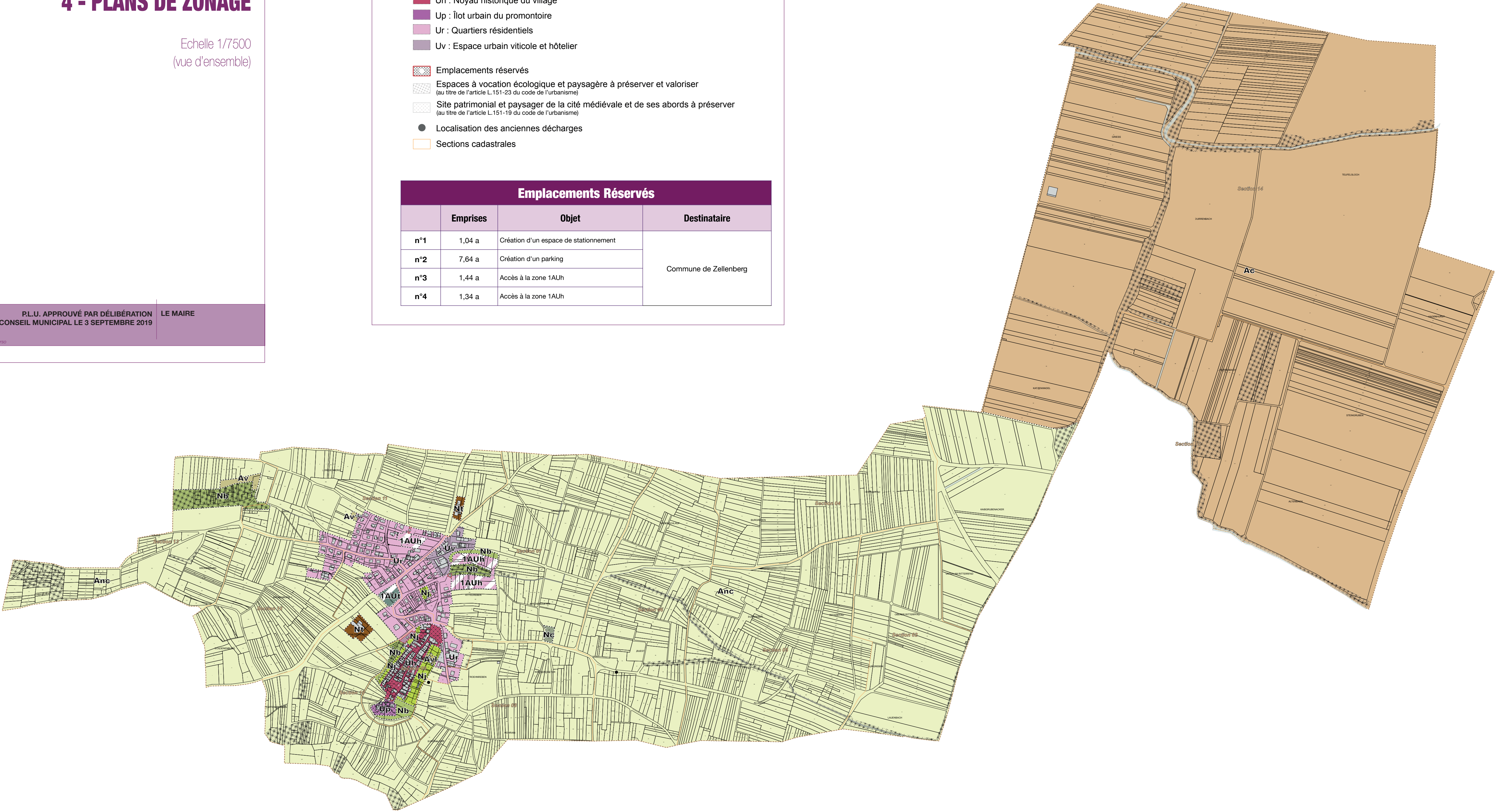
Site patrimonial et paysager de la cité médiévale et de ses abords à préserver
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

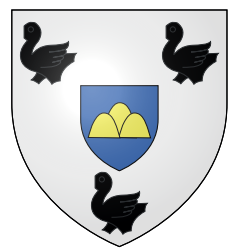
Localisation des anciennes décharges

Sections cadastrales

Emplacements Réservés

	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	1,04 a	Création d'un espace de stationnement	Commune de Zellenberg
n°2	7,64 a	Création d'un parking	
n°3	1,44 a	Accès à la zone 1AUh	
n°4	1,34 a	Accès à la zone 1AUh	





4 - PLANS DE ZONAGE

Echelle 1/2000
(zoom centre village)

PL.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 3 SEPTEMBRE 2019

LE MAIRE

Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'écoulement en recto-verso

LÉGENDE

- 1AUh : Site d'extension urbaine à dominante résidentielle
- 1AUt : Site d'extension de centralité urbaine
- Ac : Secteur agricole constructible
- Anc : Secteur agricole et viticole non constructible
- Av : Secteur agricole et viticole constructible
- Avl : Secteur agricole et viticole de construction limitée
- Nb : Secteur naturel de paysage et de biodiversité à fort caractère patrimonial
- Nc : Cimetière
- Nj : Secteur patrimonial de jardins
- Nt : Site d'exploitation viticole et touristique
- Uh : Noyau historique du village
- Up : Îlot urbain du promontoire
- Ur : Quartiers résidentiels
- Uv : Espace urbain viticole et hôtelier

- Emplacements réservés
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Site patrimonial et paysager de la cité médiévale et de ses abords à préserver
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Localisation des anciennes décharges
- Sections cadastrales

Emplacements Réservés

	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	1,04 a	Création d'un espace de stationnement	Commune de Zellenberg
n°2	7,64 a	Création d'un parking	
n°3	1,44 a	Accès à la zone 1AUh	
n°4	1,34 a	Accès à la zone 1AUh	

